



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recherche

Question orale n° 63

Texte de la question

M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes de plusieurs associations d'étudiants de l'université Jean-Moulin Lyon-III. A plusieurs reprises dans le cadre de conférences de presse, les étudiants ont alerté l'opinion, leur administration et les élus sur la fiabilité de certains des travaux scientifiques effectués dans cette université et émanant notamment de l'institut d'études indo-européennes. Pour exemple, les fondateurs et les principaux animateurs de cet organisme font la promotion d'une culture, voire d'une mentalité européenne, dotée d'une tradition anti-égalitaire où la société est constituée autour de son élite. Cet institut et ses publications sont mis en cause par d'éminents spécialistes. C'est le cas de la publication intitulée « les Indo-Européens » de Jean Haudry, fondateur de l'institut, dont une troisième édition vient de paraître aux éditions Que sais-je ? Pour Bernard Sergent, chercheur au CNRS, « c'est un d'ouvrage d'extrême droite », pour Taguieff, directeur de recherche au CNRS, « les dernières pages constituent un mini-traité de raciologie nordiciste ». L'auteur mentionne dans cet ouvrage sa qualité d'enseignant à l'université Lyon-III, impliquant ainsi cet établissement dans ses propos. Il fait aussi référence à « un institut d'études indo-européennes qui fonctionne depuis 1981 à l'université Lyon-III. Il ne fait aucun doute que certains membres de l'institut d'études indo-européennes sont motivés par une quête de légitimité et de respectabilité auprès de l'opinion publique. Leur stratégie consiste avant tout à investir les lieux d'influence où elle se façonne. L'université tient un rôle prépondérant dans cette stratégie. Il n'est pas acceptable que la réputation d'une université soit ainsi ternie. Il n'est pas acceptable que des auteurs engagent ainsi la caution d'un établissement qui, par ailleurs et comble de l'ironie, porte le nom de Jean-Moulin. Aussi, il le remercie de bien vouloir examiner avec une bienveillante attention la possibilité de constituer un comité d'évaluation qui analyse le contenu des recherches effectuées dans le centre d'études indo-européennes de l'université Jean-Moulin Lyon-III.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Paul Bret a présenté une question, n° 63, ainsi rédigée :

« M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes de plusieurs associations d'étudiants de l'université Jean-Moulin Lyon-III. A plusieurs reprises dans le cadre de conférences de presse, les étudiants ont alerté l'opinion, leur administration et les élus sur la fiabilité de certains des travaux scientifiques effectués dans cette université et émanant notamment de l'institut d'études indo-européennes. Pour exemple, les fondateurs et les principaux animateurs de cet organisme font la promotion d'une culture, voire d'une mentalité européenne, dotée d'une tradition anti-égalitaire où la société est constituée autour de son élite. Cet institut et ses publications sont mis en cause par d'éminents spécialistes. C'est le cas de la publication intitulée Les Indo-Européens de Jean Haudry, fondateur de l'institut, dont une troisième édition vient de paraître aux éditions Que sais-je ? Pour Bernard Sergent, chercheur au CNRS, « c'est un ouvrage d'extrême droite », pour Taguieff, directeur de recherche au CNRS, « les dernières pages constituent un mini-traité de raciologie nordiciste ». L'auteur mentionne dans cet ouvrage sa qualité d'enseignant à l'université Lyon-III, impliquant ainsi cet établissement dans ses propos. Il fait

aussi référence à «un institut d'études indo-européennes qui fonctionne depuis 1981 à l'université Lyon-III». Il ne fait aucun doute que certains membres de l'institut d'études indo-européennes sont motivés par une quête de légitimité et de respectabilité auprès de l'opinion publique. Leur stratégie consiste avant tout à investir les lieux d'influence où elle se façonne. L'université tient un rôle prépondérant dans cette stratégie. Il n'est pas acceptable que la réputation d'une université soit ainsi ternie. Il n'est pas acceptable que des auteurs engagent ainsi la caution d'un établissement qui, par ailleurs et comble de l'ironie, porte le nom de Jean Moulin. Aussi, il le remercie de bien vouloir examiner avec une bienveillante attention la possibilité de constituer un comité d'évaluation qui analyse le contenu des recherches effectuées dans le centre d'études indo-européennes de l'université Jean-Moulin Lyon-III.»

La parole est à M. Jean-Paul Bret, pour exposer sa question.

M. Jean-Paul Bret. Madame le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire, je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes de plusieurs associations d'étudiants de l'université Jean-Moulin Lyon-III qui, à plusieurs reprises, ont alerté l'opinion, leur administration et les élus sur la fiabilité de certains travaux scientifiques effectués dans cette université, émanant notamment de l'institut d'études indo-européennes.

Les fondateurs et les principaux animateurs de cet organisme font la promotion d'une culture européenne nourrie d'une tradition anti-égalitaire où la société est constituée autour de son élite.

Cet institut et ses publications ont été mis en cause par de nombreux spécialistes. C'est le cas de la publication intitulée Les Indo-Européens, de Jean Haudry, fondateur de l'institut, dont une troisième édition vient de paraître aux éditions «Que sais-je ?»

Pour le politologue Pierre-André Taguieff, directeur de recherche au CNRS, les dernières pages constituent un mini-traité de raciologie nordiciste.

Pour Bernard Sergent, chercheur au CNRS, agrégé d'histoire, ce livre est absurde et son absurdité vient de ce qu'il n'obéit pas à une problématique d'ordre rationnel et scientifique mais repose sur une idéologie politique contemporaine. C'est un ouvrage d'extrême droite. Il ressortit de ce qu'on appelle au xxe siècle le fascisme.

Et pour l'archéologue Jean-Paul Demoule, ce «Que sais-je ?» relève pratiquement du national-socialisme.

L'auteur mentionne dans cet ouvrage sa qualité d'enseignant à l'université Lyon-III, impliquant ainsi cet établissement dans ses propos. Il fait aussi référence à l'institut d'études indo-européennes qui fonctionne dans cette université depuis 1981.

Il ne fait aucun doute que certains membres de cet institut recherchent une légitimité et une respectabilité auprès de l'opinion publique à travers une stratégie qui consiste à investir des lieux d'influence. L'université tient un rôle prépondérant dans cette stratégie.

Est-il acceptable que la réputation d'une université soit ainsi ternie ? Est-il acceptable que des auteurs engagent ainsi la caution d'un établissement universitaire qui, par ailleurs, porte le nom de Jean Moulin ?

Voilà pourquoi je souhaiterais que soit étudiée la possibilité de constituer un comité d'évaluation qui analyse le contenu des recherches effectuées dans ce centre d'études indo-européennes de l'université Jean-Moulin-Lyon-III.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, Claude Allègre, retenu à l'étranger, m'a chargée de vous apporter la réponse suivante.

D'abord, il partage votre préoccupation, et il est très soucieux de ce problème.

Une évaluation des centres de recherche de l'université de Lyon-III a été commandée au comité national d'évaluation. M. Allègre a rappelé à cette occasion sa volonté de voir les principes de la déontologie universitaire et interdire toute incitation à la discrimination raciale au sein des établissements d'enseignement supérieur. Il suivra avec attention les résultats de cette évaluation et, bien évidemment, il vous en fera part.

M. le président. La parole est à Jean-Paul Bret.

M. Jean-Paul Bret. Je vous remercie de votre réponse. Je souhaite simplement que le comité national d'évaluation, qui s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur les travaux de l'université, comme il le fait dans les autres centres universitaires, se penche plus particulièrement sur la question qu'il ne l'a fait dans le passé, où les choses avaient été envisagées d'une manière très générale et où l'institut d'études européennes avait pratiquement été épargné, ou ses travaux en tout cas relativement peu examinés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bret](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 63

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 2 décembre 1997, page 6705

Réponse publiée le : 10 décembre 1997, page 7147

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 1997